

Communiqué de presse

7 septembre 2015 - N° 24

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

SCOR franchit une étape décisive avec le relèvement de sa note à « AA- » par Standard & Poor's

Standard & Poor's (S&P) relève la note de solidité financière de SCOR de « A+ perspective positive » à « AA- perspective stable », ainsi que les notes de crédit du Groupe de « A+/A-1 » à « AA-/A-1 ».

S&P indique notamment avoir pris en considération le fait que « le Groupe a démontré sa très forte position concurrentielle par la bonne résistance de la tarification et de la rentabilité technique de son portefeuille P&C, et a renforcé sa position de leader sur le marché de la réassurance Vie aux Etats-Unis ».

De plus, l'agence de notation indique que « SCOR continue d'afficher des résultats solides et stables, qui devraient permettre au Groupe de garantir un niveau de capital extrêmement élevé jusqu'en 2017 ».

Dans les conditions actuelles du marché de la réassurance, S&P souligne que le Groupe « est parvenu à faire face aux pressions tarifaires exercées par la demande sur le secteur de la réassurance P&C », ajoutant que SCOR « a pu maintenir sa part de marché dans un secteur de la réassurance en consolidation grâce à la prudence de sa gestion des risques et à sa discipline tarifaire ».

Quant au fonds de commerce de SCOR, S&P indique que le « Groupe bénéficie d'un profil de risque très solide grâce notamment à son rôle prépondérant sur les marchés importants en Vie et P&C ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Nous nous réjouissons profondément de la décision de S&P. Ce relèvement de notre notation à « AA- » reflète la pertinence de la stratégie mise en oeuvre, qui nous permet de faire face aux évolutions actuelles de l'environnement économique et conditions de marché. Ce relèvement confirme la position de SCOR parmi les principaux acteurs du marché mondial de la réassurance. Nous abordons la période des renouvellements, qui débute avec les Rendez-Vous de Septembre à Monte-Carlo, dans de très bonnes conditions. Nos équipes sont plus motivées que jamais pour offrir à nos clients à travers le monde des services de réassurance Vie et Dommages à forte valeur ajoutée ».

Le communiqué de presse de Standard & Poor's est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à : <http://www.standardandpoors.com>

*

* *

Communiqué de presse

7 septembre 2015 – N° 24

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».